

Pourcentages pris en charge par le SDE76 :

	Adhèrent pour lequel le SDE76 collecte la TCCFE			Adhèrent conservant la TCCFE
	Réseaux électriques	Câbles E.P.	F.T.	Tous réseaux
Renforcement	100 %	100 %	30 %	20 %
Extension éligible	95 %	95 %	30 % hors terrassement	20 %
Effacement réseaux	75 %	75 %	30 %	20 %
			Adhèrent pour lequel le SDE76 collecte la TCCFE	Adhèrent conservant la TCCFE
Eclairage public (matériel ou travaux indépendants), solaire			65 %	20 %
MDE			75 %	20 %
Travaux télécom isolé et « hors protocole » Orange			0 %	0 %
Etat des lieux préalable à la maintenance EP (plan et inventaire)			80 %	80 %
Pour les 90 bornes de recharge de véhicules électriques et les communes désignées dans l'AMI ADEME - REGION - SDE76	Fonctionnement		100 %	100 %
	Investissement		100 %	100 %

Plafonds de dépenses du SDE76 en éclairage public :

	Plafonds de dépenses subventionnables	Plafonds de dépenses subventionnables : en site classé ou inscrit à l'intérieur du périmètre d'un monument classé
Mât solaire isolé	6 000 €	6 000 €
Foyer lumineux équipé, y compris crosse, boîtier fusible, PV peinture, ballast ferromagnétique	750 €	1 100 €
Candélabre + foyer lumineux équipé, y compris crosse, boîtier fusible, PV peinture, ballast ferromagnétique	8 mètres	1 700 €
	9 mètres	1 800 €
	10 mètres	1 900 €
	11 mètres	2 000 €
	12 mètres	2 100 €
		2 500 €

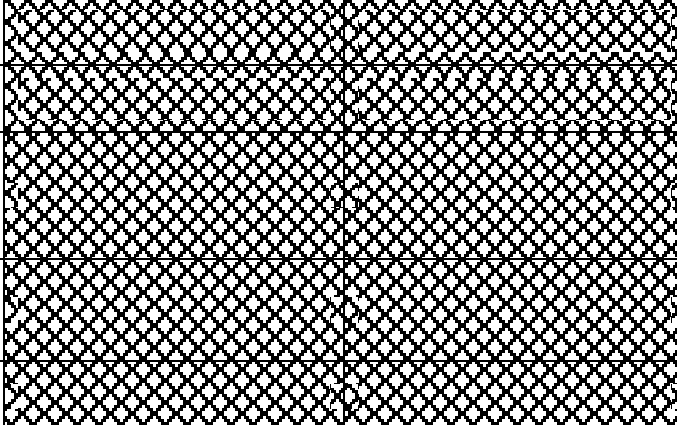
Participations du SDE76 en gaz :

	Plafond	Taux
Etude APS ou APD du raccordement d'un bâtiment communal au réseau de distribution publique de gaz (détermination de la puissance de la chaudière à installer, bilan économique, choix technique)	5 000 €	50 %
Dossier de consultation des entreprises (DCE), mission de maîtrise d'œuvre, mise au point du marché, suivi de chantier, réception, DGD	10 000 €	50 %
Etude préliminaire de faisabilité du raccordement d'une unité biogaz sur le réseau de distribution du gaz	3 000 €	40 %
Etude détaillée du projet d'injection du biométhane produit par un projet	11 000 €	40 %

2017 : travaux inopinés

<p>INOPINES DE RENFORCEMENT :</p> <p>Opérations de renforcement urgentes de faible montant, non connues lors de l'élaboration des programmes.</p> <p>☛ Pas de participation des collectivités adhérentes.</p> <p>(ne bénéficient de ce programme que les communes sous régime rural)</p> <p>INOPINES D'EXTENSION :</p> <p>EXTENSION : puissance entre 0 et 36 kVa</p> <p>Desserte de biens communaux ou parcelles privées dans le champ d'application du code de l'urbanisme :</p> <p>☛ subventions du SDE76 : sur le domaine public : 60 % du coût H.T. des travaux souterrains et 50 % du coût H.T. des travaux aériens. Sur le domaine privé 40 % du coût H.T. des travaux.</p> <p>Contribution demandée à la charge de la commune sur l'assiette du domaine public :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en souterrain : 44 €/ml • en aérien : 20 €/ml • sous fourreaux : 30 €/ml <p>Contribution demandée à la charge du pétitionnaire sur l'assiette du domaine privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en souterrain : 66 €/ml • en aérien : 24 €/ml • sous fourreaux : 36 €/ml 	<p>INOPINES DE SECURISATION :</p> <p>Opération de mutation de fils nus par des câbles isolés.</p> <p>☛ Pas de participation des collectivités adhérentes.</p> <p>OPERATIONS D'AMENAGEMENT DE RESEAUX :</p> <p>Déplacement de supports ou socles gênants implantés en terrain privé.</p> <p>☛ Pas de participation des collectivités adhérentes.</p> <p>OPERATIONS TARIFS JAUNES : puissance entre 37 et 250 kVa</p> <p>Desserte de bien communaux ou privés nécessitant une puissance comprise entre 37 et 250 KVA.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribution demandée à la charge de la commune (dans le champ d'application du code de l'urbanisme) sur l'assiette du domaine public : 1 823 € + 44 € / ml + 8 € / KVA • Contribution demandée au pétitionnaire hors champ d'application du Code de l'Urbanisme : 1 823 € + 44 € / ml + 8 € / KVA • Partie privée au-delà du C400/P200 : à la charge du pétitionnaire, Maîtrise d'Ouvrage ERDF
---	--

Type de raccordement	Facturation de la contribution à l'extension du réseau	Facturation à la contribution au branchement
Raccordement individuel	a) A la collectivité en charge de l'urbanisme Maîtrise d'Ouvrage ERDF Constructions et biens isolés autres qu'habitations principales : Facturation à la CCU de la contribution à l'extension du réseau selon barème ERDF	Au demandeur Par ERDF
	b) Au demandeur, sur décision de la CCU notifiée au moment de l'AU, dans le cas particulier : 1. d'un équipement public exceptionnel 2. d'un équipement propre inférieur à 100 ml (articles L 332-8 et L332-15 du code de l'urbanisme)	
Raccordement collectif en lotissement ou en immeuble	a) A la collectivité en charge de l'urbanisme Maîtrise d'Ouvrage ERDF Lotissements privés et divisions parcellaires, zones d'activités privées et zones artisanales privées : en dehors de l'assiette de l'opération, facturation à la CCU de la contribution à l'extension de réseau selon barème ERDF de la partie d'extension sur le domaine public	Au promoteur ou au lotisseur ou au demandeur propriétaire d'une parcelle nue
	b) Au promoteur sur décision de la CCU notifiée au moment de l'AU dans le cas particulier : 1. d'un équipement public exceptionnel 2. d'un équipement propre inférieur à 100 ml (articles L 332-8 et L332-15 du code de l'urbanisme) Sur l'assiette de l'opération	
Raccordement en zone d'aménagement concerté - ZAC	A l'aménageur, (public ou privé)	A l'aménageur ou au bénéficiaire occupant
Raccordement d'un producteur	Au producteur	Au producteur

(1) Extension pour puissance de 0 à 36 kva	SOUTERRAIN	AERIEN	SOUS FOURREAU
Dépenses - Barèmes	110 € / ml	40 € / ml	60 € / ml
Contribution demandée à la charge de la commune sur l'assiette du domaine public.	44 € / ml (40 %)	20 € / ml (50 %)	30 € / ml (50 %)
Contribution demandée à la charge du pétitionnaire sur l'assiette du domaine privé	66 € / ml (60 %)	24 € / ml (60 %)	36 € / ml (60 %)
Extension pour puissance > à 36 kVa et < 250 kVa	quelle que soit la technique		
Dépenses - Barèmes	4 558 € + 110 € / ml + 20 € / KVA		
Contribution demandée à la charge de la commune (dans le champ d'application du code de l'urbanisme) sur l'assiette du domaine public	1 823 € + 44 € / ml + 8 € / KVA		
Contribution demandée au pétitionnaire hors champ d'application du Code de l'Urbanisme	1 823 € + 44 € / ml + 8 € / KVA		
Partie privée au-delà du C400/P200	A la charge du pétitionnaire Maîtrise d'Ouvrage ERDF		